



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 1220

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les inquiétudes de la Fédération des associations régionales allocataires, la FARA, quant à l'avenir de l'ASV pour les retraités et les conjoints survivants. Conscients de la nécessité de faire un effort équitablement partagé, les allocataires étaient prêts à accepter une baisse de la valeur de leur point à 14 euros en trois ans suivi d'une indexation sur l'indice des prix à partir de 2015. La FARA a cependant appris que la baisse de 14 euros se ferait sur quatre ans suivie d'un gel pendant quatre autres années, ce qui à terme entraînerait une perte de pouvoir d'achat de la valeur du point de 23 % au lieu de 15 % comme proposés par la CARMF et les syndicats médicaux. Cette baisse s'ajouterait ainsi à celle de 25 % déjà intervenue en 1999 et amènerait à une perte de près de 50 % de la valeur du point d'une composante importante de leur retraite, ce qui serait particulièrement dommageable. Il lui demande donc dans ces conditions de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1220

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4412

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)